

Numéro 77

MESSAGE DE LA MAIRESSE

Janvier | Février 2023

Santé, bonheur et joie pour 2023!

En ce début d'année, je tiens à vous souhaiter une Bonne et heureuse année 2023. Pour ma part, j'envisage celle-ci de façon positive et productive. Je pourrais vous répéter qu'enfin nous avons une stabilité à laquelle j'aspirais depuis quelques années déjà, mais je crois fortement que les dernières rencontres du conseil et les changements visibles à la municipalité ont parlé, en soi.

Parmi ces changements, on peut remarquer, entre autres, la toiture du 195, Champlain, la peinture de la caserne, la réparation et la mise aux normes des escaliers et rampes du Centre communautaire, la préparation des véhicules hivernaux, les travaux de réfection des chemins Montgomery, Bradley, St-Henri, Pelletier Sud et St-Henri. En plus de ces projets, il y a eu une restructuration et un encadrement au niveau de la gestion administrative, des finances, et de la gestion générale.

L'an dernier, à pareille date, je vous demandais de faire confiance. Je souhaitais la collaboration, la compréhension et le travail d'équipe. Au cours de la dernière année, le dévouement de certains conseillers/ ères a contribué favorablement à l'atteinte de ces idéaux. Nous sommes sur la bonne voie!

En laissant un peu l'aspect administratif de côté, j'aimerais prendre quelques lignes pour souligner la fierté que j'ai envers la vie communautaire active et variée présente à Saint-Armand. Il y a de tout pour tous. De concert avec les paysages pittoresques et le caractère propre à Brome-Missisquoi, je suis sous l'impression que ce dynamisme communautaire a su charmer quelques-uns de nos nouveaux citoyens. Cette année, ce n'est pas moins de 34 nouveaux arrivants que nous avons accueilli (1 arrivant = une personne seule, un couple ou une famille). En considérant que nous avons 591 immeubles résidentiels, le changement de cette année (5,75 %) est majeur et inhabituel à Saint-Armand. Nous souhaitons donc la bienvenue à ces nouveaux citoyens et espérons leur partager le sentiment d'appartenance qui se témoigne dans l'implication des gens.

La Voie Municipale, ci-présente, regorge d'information tant au niveau de la vie municipale, de la sécurité civile, que de la vie communautaire. Je vous invite donc à la parcourir attentivement et à venir nous rencontrer aux conseils mensuels de 2023. C'est en vous souhaitant bonne lecture que je vous transmets mes vœux de bonheur, joie et santé pour l'année à venir.

Caroline Rosetti, mairesse

RETOUR SUR LA CONSULTATION - REFONTE D'URBANISME

Voici quelques informations concernant le processus actuel de refonte des règlements d'urbanisme.

Pour donner un contexte, il faut comprendre que le plan d'urbanisme est une responsabilité et une obligation pour les municipalités, le nôtre ayant été adopté au début des années 2010 et prévu pour une durée de 5 ans, l'exercice était donc à refaire. Depuis, les règlements ont été revus et, pour la plupart, reconduits, puisqu'il s'agissait d'une simple routine administrative pour la majorité des règlements en place. Cependant, le conseil a tout de même pris en considération les différentes dérogations mineures données afin de déterminer s'il était valable de modifier ou non les règlements en ce sens.

Il est important de comprendre que le tout est en processus. Rien n'est déterminé officiellement pour l'instant, et c'est la raison pour laquelle nous avons eu des consultations publiques en présentiel les 7 et 10 décembre dernier. Nous continuons également de recueillir les commentaires par courriel à l'adresse refonte@municipalite.saint-armand.qc.ca jusqu'au 18 janvier inclusivement.

Le conseil tient à faire ce processus de refonte en collaboration avec les citoyens, afin de refléter le plus possible le portrait de Saint-Armand.

Les projets de règlements présentés lors de ces rencontres sont les suivants : le règlement de zonage, de de lotissement et de construction, le règlement sur les permis et les certificats, le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, et le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble.

Différentes étapes sont encore à compléter d'ici l'adoption des nouveaux règlements.

Mars 2023	Avis de motion et dépôt des projets de règlements. Adoption des projets de règlements.	
Mars 2023	Assemblée publique de consultation	
Avril 2023	Adoption (avec ou sans changement) du plan et des règlements d'urbanisme. Cela dépendra des ajustements exigés par la MRC, le cas échéant.	
Avril 2023	Avis public informant les citoyens d'un recours possible à la Commission mu- nicipale du Québec (demande d'évaluation de la concordance entre le plan d'urbanisme révisé et les nouveaux règlements de remplacement)	
Mai 2023	Avis public annonçant le nombre requis d'inscriptions pour qu'un scrutin référendaire soit tenu (personne habile à voter). C'est à cette étape que les citoyens peuvent s'opposer formellement aux nouveaux règlements de zonage et de lotissement.	
Mai/Juin 2023	Entrée en vigueur du plan et des règlements d'urbanisme. Délivrance des certificats de conformité de la MRC.	

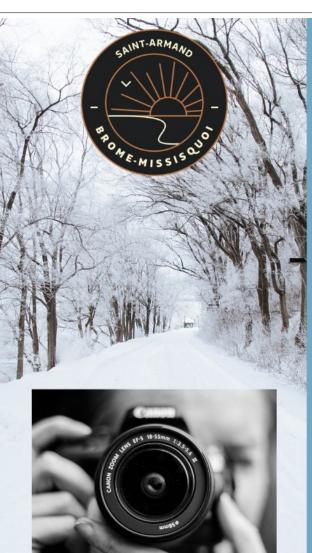
NOUVEAU RÈGLEMENT SUR LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Depuis le 7 décembre 2022, la municipalité s'est dotée d'une nouvelle version du règlement sur la collecte des matières résiduelles. Vous y trouverez entre autres une mise à jour des matières acceptées dans les vidanges, le recyclage et le compost.

De plus, les bacs servant à la collecte des déchets, du recyclage et du compost sont de la responsabilité des propriétaires. En cas de bris, c'est donc à ceux-ci d'en faire le remplacement. Toutefois, la municipalité peut en fournir un, aux frais du propriétaire, si celui-ci en fait la demande.

Dans le cas des retards de collecte, qui arrivent bien malgré nous, des mesures sont mise en place actuellement pour en informer les usagers du mieux possible. En cas de doute, vous pouvez toujours consulter la page Facebook de la municipalité, nous y publions un avis en cas de retard. La grande nouveauté de cette année est la mise en place, via Omnivigil, d'alertes qui pourront être envoyées sur des téléphones cellulaires. Nous vous rappelons qu'il est important de faire son inscription à Omnivigil (https://municipalite-saint-armand.omnivigil.com/) pour être en mesure de recevoir les notifications.

Nous aurons de nouveau la compagnie Nopac Environnement Inc. comme fournisseur pour 2023 et 2024.



Nous sommes à la recherche d'images représentatives de notre municipalité dans toutes sa splendeur.

Les photographies retenues seront utilisées dans le cadre de l'élaboration du nouveau site internet.

Pour participer à ce projet, vous devez envoyer vos photos avec une brève description de celles-ci. En nous faisant parvenir vos images, vous consentez à ce que la municipalité utilise vos photographies dans le but de promouvoir la municipalité de Saint-Armand

info@municipalite.saintarmand.qc.ca

SAINT-ARMAND FIRE PHILIPSBURG PIKE RIVER

MESSAGE DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CENDRES CHAUDES

Un mauvais entreposage des cendres chaudes peut causer un incendie et des <u>intoxications au monoxyde de carbone</u>. Pour vous débarrasser de vos cendres de façon sécuritaire, vous devez :

 vider régulièrement les cendres du foyer, jamais à l'aide d'un aspirateur, mais à l'aide d'une pelle de métal;



- mettre les cendres chaudes dans un contenant métallique à fond surélevé et muni d'un couvercle métallique;
- sortir le contenant métallique à l'extérieur. Les cendres chaudes dégagent du monoxyde de carbone;
- l'installer sur une surface non combustible, à une distance d'au moins 1 m de tout objet; attendre au moins 7 jours avant de transvider les cendres du contenant métallique dans un autre contenant

(poubelle, bac de matières organiques) et brasser les cendres pour vous assurer qu'elles sont parfaitement refroidies.



Si vous le pouvez, conservez les cendres dehors durant tout l'hiver et jetez-les dans votre bac seulement au printemps.

Votre sécurité est notre priorité

Matthew Grenia, Directeur

é incendie Saint-Armand et Pike River



POINTS IMPORTANTS À SE RAPPELER

DÉPÔT DES ARBRES DE NOËL



Encore une fois cette année, les sapins de Noël feront des heureux au Parc Safari. Nous rappelons que les sapins naturels sont un super enrichissement pour les animaux, certains les cajolent, d'autres les détruisent, mais ils sont unanimes sur le fait qu'ils les adorent.

IMPORTANT

Pour la santé et la sécurité des animaux, avant d'apporter votre sapin à un de nos points de dépôt, toutes les décorations doivent être enlevées, particulièrement les petits glaçons métalliques. De plus, le sapin ne doit pas avoir été vaporisé de fausse neige.

Du **3 au 9 janvier**, il est possible d'aller porter votre sapin à nos trois points de dépôt:

- Philipsburg: stationnement du MTQ
- Saint-Armand: stationnement du Centre communautaire
- Secteur la Falaise: entrée boul. La Falaise, coin Route 133



RADARS PÉDAGOGIQUES

Cette année, la municipalité a fait l'acquisition de 4 radars pédagogiques pour contrer la vitesse à l'approche des zones de 50 km/h. Vous avez probablement déjà remarqué leurs installations.

Leurs emplacements sont :

- à l'entrée de Philipsburg sur le chemin Champlain ;
- à l'entrée de Saint-Armand sur le chemin Saint-Henri;
- à l'entrée de Saint-Armand sur le chemin Saint-Armand ;
- à l'entrée de Pigeon Hill sur le chemin Saint-Armand.

Nos élus ont à cœur la sécurité de nos citoyens.





ACHAT D'UN NOUVEAU CAMION

Après un long processus amorcé en 2020, nous sommes heureux de vous annoncer la mise en service de notre nouveau camion, un Western Star 6 roues acquis en 2022. Cette nouvelle acquisition est une première étape de rajeunissement de notre flotte de camion qui comprends des véhicules en service depuis plus de 20 ans.



LE VILLAGE DE THREE PINES

Comme vous le savez peut-être, la nouvelle série *Le village de Three Pines* tournée majoritairement à Saint-Armand, a été lancée sur la plateforme de visionnement Prime vidéo le 2 décembre dernier. Adaptée de la série à succès de Louise Penny, une auteure des Cantons-de-L'Est, elle donne une visibilité sans précédent à notre village.

oveux fêtes!

Au cours de l'année 2021, nous avons tous été témoins de l'effervescence associée au tournage, et il est enfin temps de voir le résultat. Les prises de vues sont magnifiques et le village au cœur de l'intrigue. C'est donc une belle occasion de redécouvrir notre environnement à travers l'œil d'une caméra. N'hésitez pas à la visionner si ce n'est pas encore fait.

Pour l'instant nous n'avons pas de nouvelles concernant une potentielle nouvelle saison, mais soyez assuré que nous vous tiendrons informé!

NOUVELLES DU COMITÉ DES LOISIRS ET SPORTS

Les Loisirs de Saint- Armand remercient le Père Noël d'avoir pris le temps de venir visiter 82 enfants de la municipalité! Les cadeaux et la joie de Noël se sont répandus de Pigeon Hill à La Falaise, de Philipsburg au cœur du village de Saint-Armand. Le Père Noël a même bu un bon café au Café sans frontières. Un immense merci à tous les bénévoles qui ont fait de cet événement un succès. C'était un Joyeux Noël en avance pour tous et nous avons hâte de vous voir tous à nos événements de 2023! Bonne année! ***Suivez notre page Facebook pour le calendrier des événements 2023***





La municipalité de Saint-Armand autorise le remboursement de l'écart de tarification entre les frais chargés aux résidents des villes hôtes pour les activités de sports et les frais chargés aux résidents de Saint-Armand, et ce, jusqu'à un écart maximal de 100 \$ par aîné par année, sur présentation d'un reçu et d'un document indiquant la différence de prix pour l'inscription à cette activité pour les résidents et les non-résidents.

Vous pouvez faire votre demande de remboursement en vous présentant au bureau municipal ou par courriel : info@municipalite.saint-armand.gc.ca







CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Les <u>séances ordinaires</u> du conseil sont en <u>présentiel</u> au centre communautaire, 444, chemin Bradley, Saint-Armand

DATES	HEURE	DATES	HEURE
Lundi,9 janvier	19 h 30	Lundi, 3 juillet	19 h 30
Lundi, 6 février	19 h 30	Lundi, 7 août	19 h 30
Lundi, 6 mars	19 h 30	Mardi, 5 septembre	19 h 30
Lundi, 3 avril	19 h 30	Lundi, 2 octobre	19 h 30
Lundi, 1 ^{er} mai	19 h 30	Lundi, 6 novembre	19 h 30
Lundi, 5 juin	19 h 30	Lundi,4 décembre	19 h 30





Lits d'hôpital, déambulateurs, fauteuils roulants, bancs de bain, béquilles, chaises d'aisance... la Fondation Claude De Serres prête gratuitement, sans limites de temps, des équipements pour soutenir des personnes vieillissantes ou handicapées, des personnes accidentées ou opérées qui veulent demeurer ou se rétablir dans le confort de leur foyer de

même que des personnes qui veulent recevoir l'aide médicale à mourir à leur domicile. Si vous êtes dans l'impossibilité d'en prendre possession à leurs bureaux, ils vous offrent aussi sans frais le transport des équipements à l'aller et au retour.

Pour en savoir plus: www.fondationcds.ca

Pour les joindre: 450 203-9350 or fondationclaudedeserres@gmail.com



Suivez-nous sur notre page Facebook **Municipalité de Saint-Armand** pour toutes les informations concernant les séances du conseil tenues en présentiel à la salle du Centre communautaire au 444, chemin Bradley, Saint-Armand.

Prochaines dates de tombée pour La Voie Municipale 16 février et le 13 avril 2023 – 16 h